



MAIRIE D'OYEU

Le Permis à Points

Mes #6 points



Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Nous avons lu, compris et acceptons la charte de vie et le permis à points des services périscolaires d'Oyeu et nous nous engageons à les respecter.

Signature des parents:

Signature de l'enfant :

Le principe

Afin de responsabiliser l'enfant sur son attitude durant le temps de la pause méridienne, un système de permis de bonne conduite est mis en place pour chacun.

Chaque enfant a un capital de 6 points en début d'année. Si un non-respect des règles de vie est constaté, l'enfant peut se voir retirer des points. Un permis individuel sera établi et sera stocké à la cantine. Un tableau de suivi sera mis en place.

La famille sera informée de chaque retrait de point (un mail sera transmis aux parents). L'enfant peut récupérer les points perdus en réalisant une action positive (ex : excuses spontanées, une semaine sans réprimande,...).

Le permis de bonne conduite se veut éducatif, c'est un contrat passé entre les enfants et la mairie afin de les sensibiliser au respect des règles de vie.

Retrait de

Manque de respect au personnel de cantine - 2 points
Bagarre ou acte violent envers les autres enfants

Désobéissance
Jeux avec la nourriture - 1 point
Irrespect du matériel et des locaux

Crier - 1 point
Se comporter mal à table

Récupération de

Passer une semaine sans réprimande + 1 point
Excuse spontanée + 1 point

Ce que je risque :

- A chaque point perdu, un mail sera adressé à mes parents.
- A la moitié de mes points perdus, mes parents et moi serons convoqués en Mairie.
- Lorsqu'il n'y a plus de points, je serai exclu une journée des services périscolaires.
- A l'issue de la sanction, je récupérerai 3 points sur mon permis.